



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
15 novembre 2020
Français
Original : anglais

Première session ordinaire de 2021
1-4 février 2021, New York
Point 1 de l'ordre du jour provisoire
Questions d'organisation

**Décisions adoptées par le Conseil d'administration
en 2020**

Table des matières

**Première session ordinaire de 2020
(3 au 6 février 2020)**

| <i>Numéro</i> | <i>Page</i> |
|--|-------------|
| 2020/1 Rapports du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds d'équipement des Nations Unies, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour 2018 | 3 |
| 2020/2 Méthodes de travail du Conseil d'administration | 4 |
| 2020/3 Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2020 | 5 |

**Session annuelle de 2020
(3 au 5 juin 2020)**

| <i>Numéro</i> | <i>Page</i> |
|---|-------------|
| 2020/4 Examen à mi-parcours du plan stratégique du PNUD pour 2018-2021, y compris le rapport annuel de l'Administrateur pour 2019 | 7 |
| 2020/5 Examen à mi-parcours du plan de ressources intégré et du budget intégré du PNUD pour la période 2018-2021 | 9 |
| 2020/6 Examen intégré à mi-parcours et état d'avancement de la mise en œuvre du plan stratégique du FNUAP pour 2018-2021 : rapport de la Directrice exécutive | 10 |
| 2020/7 Examen à mi-parcours du budget intégré du FNUAP pour 2018-2021 | 11 |
| 2020/8 Rapport annuel de la Directrice exécutive de l'UNOPS | 12 |



2020/9 Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa session annuelle de 2020 13

**Deuxième session ordinaire de 2020
(31 août au 4 septembre 2020)**

| <i>Numéro</i> | <i>Page</i> |
|--|-------------|
| 2020/10 Rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur l'audit interne et les investigations et réponses de l'administration | 15 |
| 2020/11 Rapports des Bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS | 17 |
| 2020/12 Politique globale conjointe de recouvrement des coûts | 17 |
| 2020/13 Méthodes de travail du Conseil d'administration | 18 |
| 2020/14 Dialogue structuré sur le financement du PNUD | 19 |
| 2020/15 Évaluation du PNUD | 20 |
| 2020/16 Volontaires des Nations Unies | 21 |
| 2020/17 Examen à mi-parcours du Cadre stratégique du Fonds d'équipement des Nations Unies pour la période 2018-2021 et rapport annuel sur les résultats obtenus par le Fonds en 2019 | 22 |
| 2020/18 Dialogue structuré sur le financement du FNUAP | 23 |
| 2020/19 Évaluation du FNUAP | 24 |
| 2020/20 Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets | 24 |
| 2020/21 Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire de 2020 | 25 |

2020/1

Rapports du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds d'équipement des Nations Unies, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour 2018

Le Conseil d'administration

1. *Se félicite* des opinions sans réserve qui ont été émises concernant le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) pour 2018, tout en notant que des améliorations sont encore possibles ;

2. *Appelle* à prêter une attention particulière aux mesures axées sur des démarches préventives et l'assurance qualité, ainsi que sur la sensibilisation à l'éthique et la protection des dénonciateurs, conformément aux politiques de non-rétorsion mises en place par les organismes ;

3. *Demande instamment* au PNUD, au FNUAP, au FENU et à l'UNOPS de poursuivre l'application et le classement des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour l'année terminée le 31 décembre 2018, ainsi que des recommandations des années précédentes ;

4. *Demande* à la direction du PNUD, du FNUAP, du FENU et de l'UNOPS de poursuivre systématiquement l'optimisation du mécanisme de gestion des risques à tous les niveaux, notamment en renforçant la mise en jeu de la responsabilité et l'application des dispositifs de contrôle interne ;

Débat consacré au PNUD :

5. *Prend note* des progrès réalisés par le PNUD dans la prise en compte, au cours de la période 2018-2019, des sept principales priorités affinées liées à l'audit ;

6. *Rappelle* la décision 2019/2 et note que d'importantes conclusions et recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes en 2018 restent à appliquer à l'échelon national, et encourage le PNUD à présenter son plan d'action concernant l'étude interne de 2019 sur les causes profondes qui sous-tendent les observations d'audit récurrentes et à présenter des plans concrets de prise en compte de ces questions de contrôle et de responsabilisation dans l'ensemble des pratiques de gestion et des portefeuilles du PNUD aux niveaux national, régional et mondial ;

7. *Note* que, selon le Comité des commissaires aux comptes, les bureaux de pays et les autres bureaux n'ont pas tous le même degré d'expérience et de connaissance en ce qui concerne l'application du dispositif de contrôle interne, et encourage le PNUD à prendre les mesures qui s'imposent pour s'assurer que tout le personnel à l'échelon national soit suffisamment formé et dispose des compétences nécessaires pour respecter rigoureusement et en permanence ses dispositifs de responsabilisation et de contrôle interne ;

8. *Prend note* des observations du Comité des commissaires aux comptes relatives aux ressources humaines et encourage le PNUD à veiller davantage au respect des politiques de gestion des effectifs et du personnel dans l'ensemble de l'organisation ;

9. *Attend avec intérêt* l'examen de la politique de gestion du risque institutionnel du PNUD, qui devrait figurer dans le rapport de 2020 du Comité des commissaires aux comptes ;

Débat consacré au FNUAP :

10. *Prend note* du rapport (DP/FPA/2020/1) sur les mesures que le FNUAP a prises et sur celles qu'il envisage de prendre pour appliquer les recommandations du Comité des commissaires aux comptes au titre de l'année financière terminée le 31 décembre 2018 ;

11. *Attend avec intérêt* l'adoption de la politique de gestion du risque institutionnel du FNUAP (2020) et du progiciel de gestion intégré (2021), appelés à appuyer l'application et le classement des recommandations en suspens ;

Débat consacré à l'UNOPS :

12. *Note* que le Comité des commissaires aux comptes a recommandé que l'UNOPS formule une stratégie d'utilisation efficace des montants excédentaires de sa réserve opérationnelle, qui sont de plus en plus importants, et, rappelant les décisions 2012/5 et 2019/20 à cet égard, demande à l'UNOPS d'utiliser sa réserve opérationnelle dans le strict respect des règles et règlements financiers en vigueur.

6 février 2020

2020/2**Méthodes de travail du Conseil d'administration***Le Conseil d'administration*

1. *Rappelle* la décision 2019/16 du Conseil d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur les méthodes de travail du Conseil d'administration et réitère les demandes qu'il y a formulées ;

2. *Prend note* du document commun sur les méthodes de travail des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du Programme alimentaire mondial (PAM) ;

3. *Prend note avec satisfaction* des lignes directrices révisées pour les visites sur le terrain des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF et d'ONU-Femmes et pour les visites conjointes sur le terrain des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM ;

4. *Prie* le secrétariat du Conseil d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, agissant en collaboration avec les secrétariats des Conseils d'administration de l'UNICEF et d'ONU-Femmes, de soumettre aux États Membres, avant la session annuelle de 2020 et de manière à conclure les discussions sur les méthodes de travail au plus tard à la deuxième session ordinaire, une proposition concrète de réaménagement du plan de travail annuel du Conseil d'administration pour 2021, qui comprenne les horaires quotidiens des trois sessions et des consultations informelles et qui soit étayée par une analyse comparative détaillée des incidences potentielles sur les questions appelant une décision, les coûts globaux, l'efficacité et la maîtrise, l'objectif étant de réduire la charge de travail de la deuxième session ordinaire en déplaçant les points de l'ordre du jour entre les sessions officielles, le cas échéant ;

5. *Rappelle en outre* la décision 2018/22 et souligne la nécessité de continuer à harmoniser l'examen des points communs à l'ordre du jour des différents Conseils d'administration et demande au secrétariat du Conseil d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS, agissant en collaboration avec les secrétariats des Conseils d'administration de l'UNICEF et d'ONU-Femmes, d'en tenir compte dans la proposition d'un plan de travail réorganisé pour 2021 ;

6. *Rappelle* la décision 2018/22 et demande à la direction du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS de communiquer en temps utile une réponse écrite aux questions soulevées lors des sessions officielles du Conseil d'administration et restées sans réponse ;

7. *Prend note avec satisfaction* du système actuel de suivi des décisions du Conseil d'administration et demande au secrétariat d'y intégrer le texte intégral des décisions afin que les États Membres puissent contrôler pleinement le suivi et l'application des décisions, à partir de 2019.

6 février 2020

2020/3

Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2020

Le Conseil d'administration

Rappelle qu'à sa première session ordinaire de 2020, il a :

Point 1

Questions d'organisation

Élu, le 16 décembre 2019, le Bureau suivant pour 2020 :

Président : M. Walton Webson (Antigua-et-Barbuda)

Vice-Président : M. Georgi Panayotov (Bulgarie)

Vice-Présidente : M^{me} Anna-Karin Eneström (Suède)

Vice-Présidente : M^{me} Valentine Rugwabiza (Rwanda)

Vice-Président : M. Mansour Ayyad Alotaibi (Koweït)

Adopté l'ordre du jour et approuvé le plan de travail de sa première session ordinaire de 2020 ([DP/2020/L.1](#)) ;

Approuvé le rapport de sa deuxième session ordinaire de 2019 ([DP/2020/1](#)) ;

Adopté son plan de travail annuel pour 2020 ([DP/2020/CRP.1](#)) ;

Approuvé le plan de travail provisoire de sa session annuelle de 2020 ;

Arrêté le calendrier ci-après pour ses sessions futures de 2020 :

Session annuelle : 1-5 juin 2020

Deuxième session ordinaire : du 31 août au 4 septembre 2020.

Débat consacré aux questions communes

Point 2

Recommandations du Comité des commissaires aux comptes

Adopté la décision 2020/1 sur les recommandations du Comité des commissaires aux comptes portant sur les rapports du PNUD ([DP/2020/3](#)), du FENU ([DP/2020/4](#)), du FNUAP ([DP/FPA/2020/1](#)) et de l'UNOPS ([DP/OPS/2020/1](#)) relatifs à l'état de l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour 2018 ;

Point 3

Questions financières, budgétaires et administratives

Pris note de l'avant-projet conjoint complet sur la politique de recouvrement des coûts ([DP/FPA-ICEF-UNW/2020/CRP.1](#)) ;

Point 4

Méthodes de travail du Conseil d'administration

Adopté la décision 2020/2 sur ses méthodes de travail ;

Débat consacré au PNUD

Point 5

Programmes de pays du PNUD et questions connexes

Approuvé les programmes de pays ci-après, conformément à la décision 2014/7 :

Afrique : République démocratique du Congo ([DP/DCP/COD/3](#)) ; Mali ([DP/DCP/MLI/4](#)) ;

États arabes : Iraq ([DP/DCP/IRQ/3](#)) ; Koweït ([DP/DCP/KWT/3](#)) ;

Amérique latine et Caraïbes : Cuba ([DP/DCP/CUB/3](#)) ; Paraguay ([DP/DCP/PRY/3](#)) ;

Pris note de la première prolongation d'un an des programmes de pays pour l'Afghanistan, la Colombie, le Guatemala, le Liban, le Tadjikistan et le Venezuela ([DP/2020/5](#) et [DP/2020/5/Add.1](#)) ;

Approuvé la deuxième prolongation du programme de pays pour le Mexique et la troisième prolongation des programmes de pays pour l'Afrique du Sud et la République arabe syrienne ([DP/2020/5](#)) ;

Débat consacré au FNUAP

Point 6

Évaluation

Pris note de l'évaluation évolutive de la gestion axée sur les résultats au FNUAP ([DP/FPA/2020/CRP.1](#)) ;

Point 7

Programmes de pays et questions connexes

Approuvé les programmes de pays suivants du FNUAP conformément à la décision 2014/7 :

Cuba ([DP/FPA/CPD/CUB/9](#)) ; République démocratique du Congo ([DP/FPA/CPD/COD/5](#)) ; Iraq ([DP/FPA/CPD/IRQ/3](#)) ; Mali ([DP/FPA/CPD/MLI/8](#)) ; Paraguay ([DP/FPA/CPD/PRY/8](#)) ;

Pris note de la prolongation d'un an des programmes de pays pour la Colombie, le Guatemala et le Venezuela et approuvé la troisième prolongation d'un an du programme de pays pour la République arabe syrienne et la troisième prolongation de trois mois pour l'Afrique du Sud ([DP/FPA/2020/2](#)) ;

Débat consacré à l'UNOPS

Point 8

Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Entendu la déclaration de la Directrice exécutive de l'UNOPS.

6 février 2020

2020/4

Examen à mi-parcours du plan stratégique du PNUD pour 2018-2021, y compris le rapport annuel de l'Administrateur pour 2019

Le Conseil d'administration

1. *Prend note avec satisfaction* de l'examen à mi-parcours du plan stratégique du PNUD pour 2018-2021, y compris le rapport annuel de l'Administrateur pour 2019 (DP/2020/8) et ses annexes, qui est fondé sur des faits et des données ;

2. *Prend note* des résultats obtenus à mi-parcours et *demande* au PNUD d'accélérer ses efforts, tout en reconnaissant que l'impact de la COVID-19 sur l'exécution de la deuxième moitié du plan stratégique pour 2018-2021 est inconnu ;

3. *Demande* au PNUD de tenir compte des enseignements tirés des deux premières années de mise en œuvre du plan stratégique pour 2018-2021, ainsi que de ses plans stratégiques précédents ;

4. *Accueille avec satisfaction* les progrès accomplis dans les domaines de réalisation du plan stratégique 2018-2021 et, à cet égard, *encourage* le PNUD à poursuivre ses efforts pour faire progresser l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions, accélérer les transformations structurelles aux fins du développement durable et renforcer la résilience face aux chocs et aux crises ;

5. *Prend note avec satisfaction* du profond attachement du PNUD à la réforme du système des Nations Unies pour le développement et *encourage* le Programme à continuer de travailler de près avec les entités des Nations Unies, sous la direction des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et en collaboration avec les équipes de pays des Nations Unies, les parties prenantes et d'autres partenaires de développement, afin d'appuyer les efforts déployés par les pays pour atteindre les objectifs de développement durable grâce au plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable ;

6. *Prend note avec intérêt* du rapport annuel de l'Administrateur sur la mise en œuvre de la stratégie pour la promotion de l'égalité des sexes en 2019 (DP/2020/11), de la contribution du PNUD à la réalisation de l'égalité des sexes et à l'avancement des femmes et des filles, ainsi que des progrès importants faits par le PNUD par rapport au plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes (UN-SWAP) 2.0 et aux indicateurs de résultats des équipes de pays des Nations Unies sur l'égalité des sexes, et *encourage* le PNUD à poursuivre la mise en œuvre de sa stratégie pour l'égalité des sexes en 2018-2021, à soutenir les efforts d'intégration des questions de genre et à s'orienter vers des interventions plus transformatrices ;

7. *Prend note* des travaux du PNUD sur les changements climatiques et *demande* que le PNUD rende compte au Conseil d'administration, dans le rapport annuel de l'Administrateur, de ses objectifs opérationnels et de ses objectifs de programmation, des efforts faits pour les atteindre et des résultats obtenus concernant un développement résilient face aux changements climatiques et produisant peu d'émissions, comme indiqué dans le cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources du plan stratégique pour 2018-2021, notamment en réduisant sa propre empreinte carbone et en appliquant ses normes sociales et environnementales, et en procédant au suivi, à l'évaluation et au contrôle de la gestion des projets liés au climat, y compris ceux qui sont financés par des fonds verticaux ;

8. *Note* que le PNUD doit accélérer la concrétisation des engagements pris au titre du pacte de financement, fixée à 2021 pour beaucoup d'entre eux, et lui

demande de continuer à présenter un compte rendu écrit et à tenir des réunions d'information informelles dans le cadre des dialogues structurés sur le financement, avant la deuxième session ordinaire de 2020, sur la manière dont les résultats de l'examen à mi-parcours du plan stratégique pour 2018-2021 sont liés à la mise en œuvre effective du pacte de financement pendant le reste de la période couverte par le plan stratégique pour 2018-2021 ;

9. *Se félicite* des progrès accomplis par le PNUD dans la réalisation des produits du plan stratégique pour 2018-2021 et *encourage* le Programme à accélérer encore les progrès concernant les engagements et les mandats convenus dans le cadre de la réforme du système des Nations Unies pour le développement, notamment dans le pacte de financement et les résolutions de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, pendant le reste de la période couverte par le plan stratégique pour 2018-2021 ;

10. *Demande* au PNUD d'accélérer les efforts qu'il fait pour mettre en œuvre le chapitre commun, en collaboration avec le FNUAP, ONU-Femmes et l'UNICEF, notamment en élaborant le cadre de suivi nécessaire dans les cadres intégrés de résultats et d'allocation des ressources respectifs de leurs plans stratégiques actuels, conformément aux recommandations énoncées dans le rapport conjoint sur l'examen de l'évaluabilité du chapitre commun, daté du 30 mars 2020, et dans le contexte du repositionnement du système des Nations Unies pour le développement, comme prévu dans la résolution 72/279 de l'Assemblée générale, et *demande également* au PNUD de lui présenter un bilan conjoint des progrès accomplis à la deuxième session ordinaire de 2020 ;

11. *Demande* instamment au PNUD d'améliorer les progrès faits aux fins de l'obtention des produits partiellement obtenus du plan stratégique 2018-2021 et de veiller à indiquer les nouvelles méthodes d'obtention de ces produits dans le plan stratégique pour 2022-2025 ;

12. *Invite* le PNUD à se fixer des objectifs d'étape plus ambitieux pour les produits du plan stratégique pour 2018-2021 dont les objectifs ont systématiquement été dépassés, afin que les objectifs fixés soient à la fois réalistes et plus ambitieux ;

13. *Se félicite* de l'engagement pris par le PNUD d'aider les pays de programme à riposter à la pandémie de COVID-19 et à s'en relever et *se félicite également* que le PNUD dirige les aspects techniques de l'action socio-économique et des efforts de relèvement menés dans le contexte de l'action socio-économique immédiate des Nations Unies face à la COVID-19, sous la direction des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et en collaboration avec les parties prenantes et d'autres partenaires de développement ;

14. *Prend note* de la riposte du PNUD à la COVID-19 dans le prolongement des mesures prises par le système des Nations Unies, et *demande* que le PNUD fasse le point sur ses travaux et sur l'impact de la pandémie sur les opérations et les activités relatives aux programmes, à partir de la deuxième session ordinaire de 2020 ;

15. *Demande* au PNUD de veiller à la réalisation des objectifs du plan stratégique pour 2018-2021 dans le contexte de la crise liée à la COVID-19 et de continuer à œuvrer dans le cadre d'une réponse internationale coordonnée, en s'attachant à aider les pays de programme à reconstruire en mieux, en ne laissant personne de côté ;

16. *Demande* que le PNUD continue à affiner l'orientation de ses programmes dans ses domaines de compétence fondamentaux pour l'exécution du reste du plan

stratégique actuel (2018-2021) et en préparation du prochain plan stratégique (2022-2025) ;

17. *Prend note avec satisfaction* de la ligne de conduite proposée dans l'examen à mi-parcours du plan stratégique pour 2018-2021, *demande* au PNUD d'entamer rapidement les préparatifs du plan stratégique pour 2022-2025, en totale concertation avec lui, en tenant compte des enseignements tirés de l'examen à mi-parcours, du rapport conjoint sur l'examen de l'évaluabilité du chapitre commun, daté du 30 mars 2020, et des résultats de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies en 2020, et lui *demande également* de présenter des orientations à sa deuxième session ordinaire de 2020 pour les consultations prévues dans le cadre de la préparation pour le prochain plan stratégique (2022-2025).

5 juin 2020

2020/5

Examen à mi-parcours du plan de ressources intégré et du budget intégré du PNUD pour la période 2018-2021

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* de l'examen à mi-parcours du plan de ressources intégré et du budget intégré du PNUD pour la période 2018-2021 (DP/2020/9) ;

2. *Accueille favorablement* le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires daté du 29 mai 2020 sur l'examen à mi-parcours du plan de ressources intégré et du budget intégré du PNUD pour la période 2018-2021 et demande que le PNUD applique toutes les recommandations du Comité consultatif et rende compte de ce qu'il a fait, conformément aux mécanismes de communication de l'information existants ;

3. *Accueille avec satisfaction* les bons résultats obtenus par le PNUD pour ce qui est de mobiliser des ressources, d'équilibrer le budget institutionnel et d'être efficace, malgré les difficultés importantes et les grands changements que l'organisation a connus en 2018-2019, et l'encourage à continuer d'intensifier son dialogue avec tous les États Membres afin d'élargir la base des contributeurs et d'accroître les ressources ordinaires, compte tenu du pacte de financement du Secrétaire général, notamment en surmontant les obstacles juridiques et autres obstacles qui subsistent pour améliorer sa coopération avec le secteur privé, tout en tenant compte des enseignements tirés des partenariats existants, y compris avec les institutions financières internationales et d'autres organismes des Nations Unies, afin d'assurer la complémentarité et d'éviter les doubles emplois ;

4. *Note* les déséquilibres entre les domaines de programme pour ce qui est des ressources disponibles et de dépenses par rapport aux objectifs, notamment par rapport aux objectifs qui n'ont pas été atteints, et demande que le PNUD s'efforce de répartir les ressources de manière adéquate et équitable pour tous les domaines de réalisation et solutions types énoncés dans le plan stratégique pour 2018-2021, tout en notant qu'il est d'une importance capitale que le PNUD dispose de ressources ordinaires suffisantes, prévisibles et flexibles ;

5. *Prie* le PNUD de faire figurer des informations sur les déséquilibres entre les domaines relatifs aux programmes et les domaines de réalisation et les solutions types dans les rapports qu'il établit en prévision des dialogues structurés sur le financement qui se tiendront lors de la deuxième session ordinaire de 2020 du Conseil d'administration ;

6. *Apprécie* à sa juste valeur ce que continue de faire le PNUD pour obtenir des gains d'efficacité en matière de gestion, tout en optimisant davantage l'efficacité des programmes, sur le fond comme sur la forme ;

7. *Se félicite* que, pour chaque dollar des États-Unis dépensé en 2018-2019, 91 cents aient été consacrés à des programmes et services de développement, contre 88 cents en 2014-2017, et *note* que, au total, cela représente environ 240 millions de dollars de ressources supplémentaires à consacrer au développement en 2018-2019 ;

8. *Prend acte* de la réduction des dépenses du budget institutionnel au titre des ressources ordinaires, qui a permis d'augmenter de 19,5 millions de dollars la part des ressources ordinaires affectée aux programmes de développement ;

9. *Approuve* ce que fait actuellement le PNUD pour achever le plan stratégique pour 2018-2021 et jeter les bases du prochain plan stratégique pour 2022-2025 ;

10. *Encourage* le PNUD à accélérer les progrès concernant les engagements et les mandats convenus dans le cadre de la réforme du système des Nations Unies pour le développement, notamment dans le pacte de financement du Secrétaire général et les résolutions sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, pendant le reste de la période couverte par le plan stratégique pour 2018-2021.

5 juin 2020

2020/6

Examen intégré à mi-parcours et état d'avancement de la mise en œuvre du plan stratégique du FNUAP pour 2018-2021 : rapport de la Directrice exécutive

Le Conseil d'administration

1. *Note avec satisfaction* les progrès accomplis par le FNUAP dans la réalisation des résultats cumulés de son plan stratégique pour 2018-2021 et l'encourage à intégrer davantage les mandats de la réforme du système des Nations Unies pour le développement dans la mise en œuvre de son plan stratégique pour le reste de la période ;

2. *Se félicite* des progrès accomplis par le FNUAP dans la réalisation des produits énoncés dans le plan stratégique ;

3. *Demande instamment* au FNUAP d'améliorer les progrès faits aux fins de l'obtention des produits partiellement obtenus et de veiller à indiquer les nouvelles méthodes d'obtention de ces produits dans le prochain plan stratégique ;

4. *Invite* le FNUAP à se fixer des objectifs d'étape plus ambitieux pour les produits du plan stratégique pour 2018-2021 dont les objectifs ont systématiquement été dépassés, afin que les objectifs fixés restent à la fois réalistes et ambitieux ;

5. *Note* que le FNUAP s'est engagé à renforcer ses orientations thématiques relatives aux changements climatiques et lui demande de lui rendre compte, dans le rapport annuel de la Directrice exécutive, de ses objectifs de programmation et de ses objectifs opérationnels, des efforts faits pour les atteindre et des résultats obtenus et, en appliquant ses normes sociales et environnementales, de mettre ses programmes et ses activités en adéquation avec ses orientations thématiques relatives aux changements climatiques, comme indiqué dans l'examen à mi-parcours du plan stratégique pour 2018-2021 ;

6. *Demande* au FNUAP d'accélérer les efforts qu'il fait pour mettre en œuvre le chapitre commun, en collaboration avec ONU-Femmes, le PNUD et l'UNICEF,

notamment en élaborant le cadre de suivi nécessaire dans les cadres intégrés de résultats et d'allocation des ressources respectifs de leurs plans stratégiques actuels, conformément aux recommandations énoncées dans le rapport conjoint sur l'examen de l'évaluabilité du chapitre commun, daté du 30 mars 2020, et dans le contexte du repositionnement du système des Nations Unies pour le développement, et de lui présenter un bilan conjoint des progrès accomplis à la deuxième session ordinaire de 2020 ;

7. *Prend note avec satisfaction* du profond attachement du FNUAP à la réforme du système des Nations Unies pour le développement et encourage le Fonds à continuer de travailler de près avec les entités des Nations Unies, sous la direction des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, les parties prenantes et d'autres partenaires de développement, afin d'appuyer les efforts déployés par les pays pour atteindre les objectifs de développement durable grâce au plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable ;

8. *Accueille avec satisfaction* ce que fait le FNUAP pour la concrétisation des engagements pris au titre du pacte de financement, fixée à 2021 pour beaucoup d'entre eux, l'encourage à rester très ambitieux par rapport aux engagements qu'il a pris à ce titre et lui demande de continuer à présenter un compte rendu écrit et à tenir des réunions d'information informelles dans le cadre des dialogues structurés sur le financement, avant la deuxième session ordinaire de 2020, sur la manière dont les résultats de l'examen à mi-parcours sont liés à la mise en œuvre effective du pacte de financement pendant le reste de la période couverte par le plan stratégique pour 2018-2021 ;

9. *Prend note* du rapport sur les recommandations du Corps commun d'inspection en 2019 (DP/FPA/2020/4, partie II) et du ralentissement observé dans leur application, et demande au FNUAP d'accélérer les efforts faits pour les appliquer, selon qu'il convient ;

10. *Approuve* les aménagements au plan stratégique du FNUAP pour 2018-2021 proposés sur la base des conclusions de l'examen à mi-parcours, qui seront apportés conformément à sa décision 2017/23 ;

11. *Prend note avec satisfaction* de la riposte du FNUAP à la COVID-19 dans le prolongement des mesures prises par le système des Nations Unies, et demande que le FNUAP fasse le point sur l'impact de la pandémie sur les activités, à partir de la deuxième session ordinaire, en septembre 2020 ;

12. *Demande* au FNUAP de veiller à la réalisation des objectifs du plan stratégique pour 2018-2021 dans le contexte de la crise liée à la COVID-19 et de continuer à œuvrer dans le cadre d'une réponse internationale coordonnée, en s'attachant à aider les pays de programme à reconstruire en mieux, en ne laissant personne de côté ;

5 juin 2020

2020/7

Examen à mi-parcours du budget intégré du FNUAP pour 2018-2021

Le Conseil d'administration

1. *Accueille avec satisfaction* l'examen à mi-parcours du budget intégré du FNUAP pour 2018-2021 (DP/FPA/2020/5), aligné sur l'examen à mi-parcours du plan stratégique du FNUAP pour 2018-2021 [DP/FPA/2020/4 (partie 1)] ;

2. *Prend note* du cadre de résultats et du montant des ressources nécessaires dont il est tenu compte dans les prévisions révisées pour le budget intégré du FNUAP pour 2018-2021, notamment des liens entre résultats et ressources, qui figurent dans le document [DP/FPA/2020/5](#) ;

3. *Accueille favorablement* le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur l'examen à mi-parcours du budget intégré du FNUAP pour 2018-2021 et demande que le FNUAP applique toutes les recommandations du Comité consultatif et rende compte de ce qu'il a fait, conformément aux mécanismes de communication de l'information existants ;

4. *Demande* au FNUAP de continuer d'accélérer les efforts visant à obtenir des gains d'efficacité découlant des initiatives de réforme du système des Nations Unies pour le développement pendant le reste de la période couverte par le plan stratégique 2018-2021, compte tenu de la résolution [72/279](#) de l'Assemblée générale sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement, et de réaffecter ces gains aux activités de développement, notamment à la coordination ;

5. *Encourage* le FNUAP à continuer d'intensifier son dialogue avec tous les États Membres afin d'élargir la base des contributeurs et d'encourager les contributions aux ressources ordinaires, conformément au pacte de financement du Secrétaire général ;

6. *Approuve* la présentation des activités et des coûts associés figurant dans le document [DP/FPA/2020/5](#) ;

7. *Approuve* les prévisions brutes révisées du budget institutionnel 2018-2021 qui se chiffrent à 738,6 millions de dollars, étant entendu que ces prévisions comprennent un montant de 169,2 millions de dollars au titre du recouvrement des coûts indirects associés à l'utilisation d'autres ressources ;

8. *Approuve* un plafond révisé pour les interventions mondiales et régionales pour 2018-2021 d'un montant de 162,7 millions de dollars à prélever sur les ressources ordinaires prévues, sachant que ce montant ne peut pas être dépassé sans son approbation ;

9. *Rappelle* sa décision 2015/3, approuve un montant révisé de 29,5 millions de dollars à prélever sur les ressources ordinaires pour le fonds de secours du FNUAP et réaffirme que la Directrice exécutive du FNUAP est habilitée à augmenter le fonds de secours de 2 millions de dollars au maximum au-delà du plafond au cours d'une année donnée, si le nombre et la nature des situations d'urgence le justifient.

5 juin 2020

2020/8

Rapport annuel de la Directrice exécutive de l'UNOPS

Le Conseil d'administration

Ayant examiné le rapport annuel de la Directrice exécutive (DP/OPS/2020/4),

1. *Salue* la contribution que l'UNOPS a apportée en 2019 aux résultats opérationnels des gouvernements, de l'Organisation des Nations Unies et d'autres partenaires en mettant à leur disposition des services d'appui à la gestion efficaces et des compétences techniques spécialisées efficaces, renforçant ainsi les moyens engagés au service du développement durable ;

2. *Se félicite* des progrès accomplis par l'UNOPS dans l'exécution de son plan stratégique pour 2018-2021 ;

3. *Prend note* du rapport annuel contenant les recommandations du Corps commun d'inspection et des progrès accomplis pour donner suite aux recommandations qui concernent l'UNOPS ;

4. *Se félicite* des progrès importants accomplis dans les activités d'investissement à impact social et environnemental qui concernent les infrastructures durables dans les domaines relevant du mandat de l'UNOPS, notamment de la création du Bureau d'investissement à impact dans les infrastructures durables ;

5. *Rappelle* le paragraphe 8 de la décision 2019/15, sur l'application du prélèvement de 1 % et décide de rester saisi de la question ;

Ayant examiné le document de séance sur l'actif net de l'UNOPS (DP/OPS/2020/CRP.1),

6. *Prend note* du document de séance sur l'actif net de l'UNOPS (DP/OPS/2020/CRP.1) ;

7. Rappelant les décisions 2012/5, 2019/20 et 2020/1, *invite* l'UNOPS à continuer de gérer ses actifs nets avec souplesse, en continuant de procéder à une gestion des risques robuste et en maintenant la transparence de la communication de l'information, conformément au règlement financier et aux règles de gestion financière en vigueur ;

8. *Se félicite* de la création de la réserve pour la croissance et l'innovation et demande à l'UNOPS de continuer de le tenir informé une fois par an de son utilisation ;

9. *Demande* à l'UNOPS de mener une étude détaillée de sa réserve opérationnelle et de la formule de calcul du montant minimum requis pour la réserve ;

10. *Demande* que pour donner suite à l'examen du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, l'UNOPS fasse le point oralement à la session annuelle de 2021 et soumette les résultats à l'examen du Conseil d'administration dans les meilleurs délais et au plus tard à la première session ordinaire de 2022, en se donnant l'ambition de les présenter à la deuxième session ordinaire de 2021.

5 juin 2020

2020/9

Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa session annuelle de 2020

Le Conseil d'administration

Rappelle qu'à sa session annuelle de 2020, il a :

Point 1

Questions d'organisation

Adopté l'ordre du jour et approuvé le plan de travail pour sa session annuelle de 2020 (DP/2020/L.2, modifié oralement) ;

Approuvé le rapport de sa première session ordinaire de 2020 (DP/2020/6) ;

Débat consacré aux questions communes

Point 2

Point conjoint sur la riposte du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS à la crise de la COVID-19, fait dans le cadre du point sur l'état d'avancement de l'application de la résolution [72/279](#) de l'Assemblée générale sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement

Pris note du point conjoint sur la riposte du FNUAP, du PNUD et de l'UNOPS à la crise de la COVID-19, fait dans le cadre du point sur l'état d'avancement de l'application de la résolution [72/279](#) de l'Assemblée générale sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement ;

Débat consacré au PNUD

Point 5

Examen à mi-parcours du plan stratégique du PNUD pour 2018-2021, y compris le rapport annuel de l'Administrateur pour 2019

Adopté la décision 2020/4 relative à l'examen à mi-parcours du plan stratégique du PNUD pour 2018-2021, y compris le rapport annuel de l'Administrateur pour 2019 ;

Point 6

Questions financières, budgétaires et administratives

Adopté la décision 2020/5 relative à l'examen à mi-parcours du plan de ressources intégré et du budget intégré du PNUD pour la période 2018-2021 ;

Point 7

Égalité des sexes au PNUD

Pris note du rapport annuel de l'Administrateur sur la mise en œuvre de la stratégie pour la promotion de l'égalité des sexes pour la période 2018-2021 ([DP/2020/11](#)) ;

Point 8

Rapport sur le développement humain

Pris note du compte rendu du secrétariat sur les consultations concernant le rapport sur le développement humain ;

Point 9

Programmes de pays du PNUD et questions connexes

Approuvé les programmes de pays ci-après, conformément à la décision 2014/7 :

Afrique : Éthiopie ([DP/DCP/ETH/4](#)) ; Afrique du Sud ([DP/DCP/ZAF/3](#)) ;

Pris note de la première prolongation d'un an des programmes de l'Algérie, du Mozambique et du Zimbabwe, déjà approuvés par l'Administrateur et présentée dans le document [DP/2020/12](#) ;

Débat consacré au FNUAP

Point 13

Rapport annuel de la Directrice exécutive

Adopté la décision 2020/6 relative à l'examen intégré à mi-parcours et à l'état d'avancement de la mise en œuvre du plan stratégique du FNUAP pour 2018-2021 : rapport de la Directrice exécutive ;

Point 14

Questions financières, budgétaires et administratives

Adopté la décision 2020/7 relative à l'examen à mi-parcours du budget intégré du FNUAP pour 2018-2021 ;

Point 16

Programmes de pays et questions connexes

Approuvé les programmes de pays suivants du FNUAP conformément à la décision 2014/7 :

Afrique de l'Est et Afrique australe : Éthiopie (DP/FPA/CPD/ETH/9) ; Afrique du Sud (DP/FPA/CPD/ZAF/5) ;

Débat consacré à l'UNOPS

Point 17

Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Adopté la décision 2020/8 relative au rapport annuel de la Directrice exécutive de l'UNOPS.

5 juin 2020

2020/10

Rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur l'audit interne et les investigations et réponses de l'administration

Le Conseil d'administration

1. *Se félicite* de l'action menée par le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS pour remédier aux problèmes de gestion mis en évidence par les audits en 2019 ;

2. *Prend note avec satisfaction* de l'action menée pour mettre en œuvre les recommandations des auditeurs demeurées en suspens et issues des précédents rapports d'audit ;

3. *Encourage* le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS à collaborer avec l'UNICEF, ONU-Femmes et le PAM afin d'harmoniser leurs définitions et leurs rapports concernant les questions d'audit et d'investigation et, le cas échéant, à lui fournir un aperçu plus cohérent des conclusions et résultats obtenus ;

Débat consacré au PNUD :

4. *Prend note* du rapport annuel du Bureau de l'audit et des investigations sur l'audit et les investigations internes (DP/2020/16) de 2019 et de ses annexes, et de la réponse de l'administration s'y rapportant ;

5. *Exprime* son soutien constant au renforcement des activités d'audit et d'investigation internes du PNUD ;

6. *Note* que des projets conjoints du PNUD et du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) font l'objet de la procédure de règlement des griefs gérée par le Bureau de l'audit et des investigations et le Groupe chargé du respect des normes environnementales et sociales, et que le Bureau mène des audits et des investigations dans le cadre du dossier de projets conjoints du PNUD-FEM, demande au Bureau de faire le point sur l'état d'avancement des travaux d'audit et d'investigation et sur les griefs examinés par le Groupe, et demande en outre au Bureau et à l'administration du PNUD de lui présenter un rapport complet sur les projets financés par le PNUD-FEM lors du rapport annuel du Bureau de l'audit et des investigations, à partir de 2021, et lors de réunions d'information informelles ciblées, si nécessaire ;

7. *Demande instamment* au PNUD de renforcer les capacités d'audit et d'investigation pour superviser les projets financés par le FEM tout en préservant les capacités d'audit et d'investigation dans d'autres domaines ;

8. *Prend note* du rapport annuel du Comité consultatif pour les questions d'audit et d'évaluation ;

Débat consacré au FNUAP :

9. *Prend note* du présent rapport (DP/FPA/2020/6), de l'opinion, fondée sur le périmètre d'intervention, concernant l'adéquation et l'efficacité du cadre de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle du FNUAP (DP/FPA/2020/6/Add.1), du rapport annuel du Comité consultatif de supervision (DP/FPA/2020/6/Add.2), ainsi que de la réponse de l'Administration relative à ce dernier ainsi qu'au présent rapport ;

10. *Note avec préoccupation* le nombre croissant d'enquêtes reportées des années précédentes, se félicite du renforcement des ressources humaines et encourage le FNUAP à déployer efficacement ces ressources afin de réduire la charge de travail actuelle ;

11. *Fait part* de son soutien continu au renforcement des fonctions d'audit et d'investigation au sein du FNUAP et à la fourniture de ressources suffisantes pour la réalisation de leur mandat ;

12. *Salue* et appuie l'engagement du Bureau des services d'audit et d'investigation envers les activités d'audit et d'investigation conjointes ;

Débat consacré à l'UNOPS :

13. *Prend note* du rapport annuel du Groupe de l'audit interne et des investigations pour 2019 et de la réponse de la direction à cet égard ;

14. *Prend note* des progrès accomplis dans l'application des recommandations des auditeurs ;

15. *Prend note* de l'opinion, modulée en fonction de la portée des travaux entrepris, concernant l'adéquation et l'efficacité du cadre de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle de l'organisation ;

16. *Prend note* du rapport annuel du Comité consultatif pour les questions d'audit et d'évaluation en 2019.

4 septembre 2020

2020/11

Rapports des Bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS*Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* des rapports des bureaux de la déontologie du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) ([DP/2020/17](#), [DP/FPA/2020/7](#) et [DP/OPS/2020/3](#)) ;

2. *Prend note* des progrès accomplis par le Bureau de la déontologie du PNUD dans le renforcement de la culture de déontologie au PNUD ;

3. *Se félicite* des progrès constants accomplis par le Bureau de la déontologie du FNUAP ;

4. *Prend note* des progrès accomplis par le Bureau de la déontologie et de la conformité de l'UNOPS dans le renforcement de la culture de déontologie à l'UNOPS ;

5. *Prend note avec satisfaction* des mises à jour apportées à l'intention du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS dans le document de référence sur l'intervention face à l'exploitation, aux atteintes et au harcèlement sexuels, et note avec satisfaction le renforcement de la coopération interinstitutions ;

6. *Note* les progrès accomplis et la nécessité de poursuivre les efforts et de se concentrer sur la prévention et la prise de mesures immédiates pour lutter contre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels, notamment en veillant à ce que les politiques et les procédures aient un impact véritable et soient assorties de ressources suffisantes, et à ce que les mesures proposées soient mises en œuvre aux niveaux national, régional et mondial ;

7. *Prie* le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS de continuer à prendre des mesures pour garantir, à l'échelle du système et à tous les niveaux, une approche cohérente centrée sur les victimes, afin de prévenir et de combattre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels, tout en tirant parti de leur mandat respectif, et de faire face au risque accru d'exploitation, d'atteintes et de harcèlement sexuels pendant les mesures de riposte et de relance liées à la pandémie de COVID-19 ;

8. *Prie également* le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS de continuer à lui faire des points réguliers sur la manière dont ils préviennent et combattent l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels dans ses politiques, procédures et opérations à tous les niveaux, en tenant compte des recommandations issues de l'examen indépendant.

4 septembre 2020

2020/12

Politique globale conjointe de recouvrement des coûts*Le Conseil d'administration*

1. *Approuve* la politique globale conjointe de recouvrement des coûts ([DP/FPA-ICEF-UNW/2020/1](#)), y compris les catégories de coûts, la méthodologie et les taux, avec effet à compter du 1^{er} janvier 2022 ;

2. *Demande* au PNUD et au FNUAP, en collaboration avec l'UNICEF et ONU-Femmes, d'adapter la présentation des taux des comités nationaux dans le tableau 4 de la politique, en précisant que, dans le cas de l'UNICEF, le taux de 5 % n'est applicable qu'aux contributions thématiques mobilisées par les comités nationaux ;

3. *Décide* que la politique globale de recouvrement des coûts telle que définie dans le document portant la cote [DP/FPA-ICEF-UNW/2020/1](#) remplace la politique de recouvrement des coûts précédente, y compris les catégories de coûts, la méthodologie et les taux qui y figurent ;

4. *Décide* que les accords signés avant le 1^{er} janvier 2022 seront honorés sur la base des taux de recouvrement des coûts existants (conformément à la décision 2013/9 du Conseil d'administration) et que les nouveaux accords ainsi que les révisions d'accords existants entraînant des contributions supplémentaires ou nouvelles, signés après le 1^{er} janvier 2022, seront conformes aux taux de la politique de recouvrement des coûts telle qu'approuvée dans la présente décision ;

5. *Demande* au PNUD et au FNUAP, en collaboration avec l'UNICEF et ONU-Femmes, d'annexer à leurs rapports respectifs un rapport annuel harmonisé sur les progrès de l'application de la politique de recouvrement des coûts, comprenant une présentation des incidences financières des taux différenciés harmonisés et des dérogations accordées, et de continuer à inclure, conformément à la politique, notamment, une liste détaillée de chaque dérogation ou réduction indiquant le nom du donateur, la contribution totale, le nom du programme, le taux de recouvrement des coûts et le montant en dollars des États-Unis correspondant à la dérogation ou réduction, ainsi que les taux effectifs de recouvrement et les montants des coûts recouverts qui en résultent ;

6. *Demande également* au PNUD et au FNUAP, en collaboration avec l'UNICEF et ONU-Femmes, d'indiquer les calculs des taux indicatifs de recouvrement des coûts dans leurs documents budgétaires intégrés respectifs, en harmonisant la présentation ;

7. *Demande en outre* au PNUD et au FNUAP, en collaboration avec l'UNICEF et ONU-Femmes, de présenter un examen complet de la politique de recouvrement des coûts et de son application pour décision à la deuxième session ordinaire de 2024, et leur demande d'organiser, en collaboration avec l'UNICEF et ONU-Femmes, une réunion d'information en 2023 afin de présenter un calendrier commun pour l'examen de l'application de la politique de recouvrement des coûts et la formulation des observations et conclusions préliminaires y afférentes.

4 septembre 2020

2020/13

Méthodes de travail du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration

1. *Note avec satisfaction* le document comportant des propositions concrètes de remaniement des plans de travail annuels des Conseils d'administration pour 2021, établi conjointement par son secrétariat et ceux des Conseils d'administration respectifs du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) ;

2. *Approuve* la proposition de déplacer certains points de l'ordre du jour d'une session à l'autre afin de réduire la charge de travail de la deuxième session ordinaire ;

3. *Prie* le secrétariat de veiller à ce que suffisamment de temps soit consacré à chaque session du Conseil d'administration et à chacun des points de son ordre du

jour, ainsi qu'aux différentes consultations informelles, afin de permettre au Conseil d'administration d'exercer sa fonction de contrôle.

4 septembre 2020

2020/14

Dialogue structuré sur le financement du PNUD

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du dialogue structuré sur le financement du plan stratégique du PNUD pour la période 2018-2021 (DP/2020/20) ainsi que de ses annexes ;

2. *Salue* les efforts faits par le PNUD, de concert avec le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), l'UNICEF et ONU-Femmes, afin de renforcer leur collaboration s'agissant des dialogues structurés sur le financement ;

3. *Souligne* qu'il est d'une importance cruciale que le PNUD dispose de ressources ordinaires (de base) suffisantes et prévisibles liées à des résultats escomptés et tangibles pour mettre en œuvre le plan stratégique 2018-2021, assurer une riposte face à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et aider à réaliser les objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ; rappelle qu'il importe d'élargir la base des contributeurs et engage le PNUD, conformément au pacte de financement conclu avec le Secrétaire général, à encourager les États Membres à envisager de privilégier les contributions aux ressources ordinaires, en effectuant des versements rapides et prévisibles ; encourage le PNUD à poursuivre ses efforts en termes de visibilité et de comptabilisation des contributions aux ressources ordinaires ;

4. *Prie* le PNUD de faire le point avec lui avant la session annuelle de 2021 et de lui faire rapport à la deuxième session ordinaire de 2021, dans le cadre du dialogue structuré sur le financement, sur la manière dont il atténuera les effets d'éventuelles diminutions de l'aide publique au développement, notamment les incidences sur l'exécution du plan stratégique ;

5. *Invite* le PNUD, selon qu'il conviendra, à poursuivre son dialogue avec les États Membres en vue d'atteindre les objectifs de financement du plan de ressources intégré et du budget intégré, d'opérer la transition de ressources fortement préaffectées vers des ressources ordinaires souples et de privilégier les annonces de contributions pluriannuelles, l'idée étant de lui permettre de répondre à l'évolution des besoins des pays de programme conformément au plan stratégique pour 2018-2021 ;

6. *Demande instamment* au PNUD de continuer à améliorer la qualité de sa fonction d'évaluation indépendante et décentralisée et d'en tirer parti pour soutenir l'apprentissage institutionnel, la responsabilité et la transparence afin d'améliorer la conception et l'exécution des programmes ;

7. *Constate* les progrès accomplis par le PNUD concernant les engagements institutionnels pris dans le cadre du pacte de financement et lui demande de se concerter avec les entités du système des Nations Unies pour le développement et le Bureau de la coordination des activités de développement pour, dans le cadre des travaux de coordination du Bureau, harmoniser plus avant les indicateurs concernés dans l'ensemble du système des Nations Unies pour le développement, tout en maintenant leur pertinence institutionnelle propre ;

8. *Note* qu'il n'existe pas de définition commune des « activités conjointes » et prie le PNUD de se concerter avec les entités du système des Nations Unies pour le développement et le Bureau de la coordination des activités de développement

pour, dans le cadre des travaux de coordination du Bureau, élaborer une définition, à l'échelle du système, des dépenses liées aux activités conjointes entreprises par les entités du système des Nations Unies pour le développement, qui rende compte avec exactitude de la forme que prend la coopération entre entités du système des Nations Unies pour le développement dans lesdites activités ;

9. *Prie* le PNUD de continuer à appuyer l'exécution complète de la Stratégie relative aux modalités de fonctionnement dans toutes les équipes de pays des Nations Unies d'ici à 2021 ;

10. *Prie* le PNUD de fournir dans ses futurs rapports relatifs au dialogue structuré sur le financement des informations sur les contributions aux guichets de financement thématiques et sur la manière dont l'utilisation de ces fonds contribue à la réalisation des résultats du plan stratégique ;

11. *Est conscient* de l'importance des contributions versées au PNUD par les gouvernements des pays de programme en vue de couvrir les dépenses locales des bureaux extérieurs, tant en espèces qu'en nature, et encourage le PNUD à collaborer avec les gouvernements respectifs en vue de convenir, dans la mesure du possible, de contributions annuelles ou pluriannuelles destinées à honorer ces engagements, compte étant tenu des processus nationaux de planification budgétaire.

4 septembre 2020

2020/15

Évaluation du PNUD

Le Conseil d'administration

En ce qui concerne le rapport annuel sur les activités d'évaluation en 2019 (DP/2020/13) et les commentaires de l'administration s'y rapportant :

1. *Prend note* du rapport annuel sur les activités d'évaluation et souligne qu'il importe de mener des évaluations tenant compte des questions de genre pour suivre les résultats concrets et porteurs de changements dans le domaine de l'égalité des genres et de l'avancement des femmes ;

2. *Salue* les efforts déployés par le Bureau indépendant d'évaluation et les progrès considérables accomplis concernant le renforcement de la fonction d'évaluation, la contribution active aux efforts d'évaluation dans l'ensemble du système des Nations Unies et la promotion du renforcement des capacités nationales d'évaluation ;

3. *Attend avec intérêt* les futurs rapports annuels d'évaluation dans lesquels seront analysées plus avant les réalisations et les défis inhérents aux travaux du Bureau indépendant d'évaluation et dans lesquels figurera notamment une synthèse des résultats des évaluations ;

4. *Prie* le PNUD de continuer à améliorer l'indépendance, la qualité et l'utilisation des évaluations décentralisées dans toute l'organisation, en particulier au niveau des pays, et d'allouer des ressources suffisantes au Bureau indépendant d'évaluation et à la fonction d'évaluation décentralisée à cette fin, conformément aux attentes énoncées dans la politique d'évaluation ;

5. *Salue* les efforts du Bureau indépendant d'évaluation pour mener des évaluations dans des situations de crise et de sortie de crise en 2018 et 2019, ainsi que l'engagement du Bureau à tirer des enseignements sur la manière de mener à bien des évaluations dans des pays touchés par des crises ;

6. *Prie* le PNUD de régler les questions soulevées ;

7. *Prend acte* des conclusions auxquelles sont parvenus les bureaux de l'évaluation du PNUD, du FNUAP, de l'UNICEF et d'ONU-Femmes dans le cadre de leur étude d'évaluabilité du chapitre commun, et demande à l'administration d'élaborer, en consultation avec les bureaux indépendants d'évaluation, un mécanisme de suivi adéquat au sein du cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources inscrit dans l'actuel plan stratégique de chacune de ces entités, conformément aux recommandations figurant dans le rapport conjoint sur l'examen de l'évaluabilité du chapitre commun en date du 30 mars 2020, dans le contexte du repositionnement du système des Nations Unies pour le développement, comme prévu dans la résolution [72/279](#) de l'Assemblée générale ;

En ce qui concerne l'évaluation des activités de coopération du PNUD au service du développement dans les pays à revenu intermédiaire (DP/2020/21) et la réponse de l'administration (DP/2020/22) :

8. *Prend note* des activités de coopération du PNUD au service du développement dans les pays à revenu intermédiaire et de la réponse de l'administration ;

9. *Se félicite* des résultats et des conclusions de l'évaluation concernant la contribution significative du PNUD aux résultats en matière de développement dans les pays à revenu intermédiaire, tout en prenant note des activités de programme qu'il convient de consolider ;

10. *Demande* au PNUD, conformément aux constatations, conclusions et recommandations issues de l'évaluation, d'envisager des approches différenciées dans les activités programmatiques qu'il mène dans les pays à revenu intermédiaire, compte tenu de leur diversité et des priorités de développement qui leur sont propres, notamment en veillant à ce que ces constatations, conclusions et recommandations soient dûment intégrées à la formulation du prochain plan stratégique 2022-2025 et à ce que des ressources suffisantes soient allouées en vue de sa mise en œuvre ultérieure ;

11. *Prend note* des constatations, conclusions et recommandations relatives à l'approche fondée sur le revenu présidant à l'allocation des ressources ordinaires aux pays à revenu intermédiaire, et demande à l'administration du PNUD d'examiner et de revoir les options permettant de renforcer la prise en compte des perspectives de développement humain et les capacités de financement dans le cadre de ladite approche, y compris la transition sans heurt des pays admis au retrait de la liste des pays les moins avancés, et de présenter des options à examiner dans le cadre de l'élaboration du plan de ressources intégré et du budget intégré pour 2022-2025.

4 septembre 2020

2020/16

Volontaires des Nations Unies

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* des résultats obtenus par le programme des Volontaires des Nations Unies (VNU) en 2019, tels qu'ils ressortent du rapport de l'Administrateur ([DP/2020/14](#)) ;

2. *Remercie* tous les Volontaires des Nations Unies d'avoir contribué de manière exceptionnelle au Programme de développement durable à l'horizon 2030 pendant l'année 2019 ;

3. *Prend note avec satisfaction* des efforts ciblés des Volontaires des Nations Unies dans le domaine de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes et dans

le cadre de la mobilisation des personnes en situation de handicap dans le système des Nations Unies ;

4. *Approuve* les modifications qu'il est proposé d'apporter au cadre de résultats du plan-cadre stratégique, qui sont recensées à l'annexe 6 ;

5. *Réaffirme* le rôle crucial du Fonds bénévole spécial dans l'exécution du plan-cadre stratégique du programme des Volontaires des Nations Unies pour la période 2018-2021 et encourage les Volontaires des Nations Unies à appeler les partenaires de développement à verser des contributions à ce Fonds ;

6. *Félicite* les Volontaires des Nations Unies des résultats obtenus grâce à la réforme structurelle et au cours des deux premières années de l'exécution du plan-cadre stratégique pour la période 2018-2021, qui sont présentés dans l'examen à mi-parcours ;

7. *Demande* que le programme continue de s'appuyer sur les progrès accomplis dans la recherche de solutions de volontariat novatrices qui permettent au système des Nations Unies d'accroître sa contribution au Programme 2030.

4 septembre 2020

2020/17

Examen à mi-parcours du Cadre stratégique du Fonds d'équipement des Nations Unies pour la période 2018-2021 et rapport annuel sur les résultats obtenus par le Fonds en 2019

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* de l'examen à mi-parcours du Cadre stratégique du Fonds d'équipement des Nations Unies pour la période 2018-2021 et du rapport annuel sur les résultats obtenus par le Fonds en 2019 (DP/2020/15) ;

2. *Salue* les progrès accomplis par le FENU dans la mise en œuvre de son Cadre stratégique pour la période 2018-2021 ;

3. *Se félicite* de l'engagement qu'il a pris de trouver des solutions et des méthodes de financement novatrices qui bénéficient aux populations pauvres ;

4. *Note* que les activités que mène le FENU contribuent de manière essentielle à aider les pays les moins avancés à traverser la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) ;

5. *Réaffirme* sa volonté de soutenir les activités du Fonds, notamment en finançant intégralement ses besoins en ressources, soit 25 millions de dollars par an au titre des ressources ordinaires et 75 millions de dollars par an au titre des autres ressources, et à financer son fonds d'investissement à hauteur de 50 millions de dollars.

4 septembre 2020

2020/18

Dialogue structuré sur le financement du FNUAP

Le Conseil d'administration

1. *Prend bonne note* du rapport 2019-2020 du FNUAP sur le dialogue structuré en matière de financement (DP/FPA/2020/9) ;

2. *Salue* les efforts faits par le FNUAP, de concert avec le PNUD, l'UNICEF et ONU-Femmes, afin de renforcer leur collaboration s'agissant des dialogues structurés sur le financement ;

3. *Souligne* qu'il est d'une importance cruciale que le FNUAP dispose de ressources ordinaires (de base) suffisantes et prévisibles liées à des résultats escomptés et tangibles pour mettre en œuvre le plan stratégique 2018-2021, assurer une riposte face à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et aider à réaliser les objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030, rappelle qu'il importe d'élargir la base des contributeurs et encourage le FNUAP, conformément au pacte de financement conclu avec le Secrétaire général, à encourager les États Membres à envisager de privilégier les contributions aux ressources ordinaires, en effectuant des versements rapides et prévisibles ; encourage en outre le FNUAP à poursuivre ses efforts en termes de visibilité et de comptabilisation des contributions aux ressources ordinaires ;

4. *Prie* le FNUAP de faire le point avec lui avant la session annuelle de 2021 et de lui faire rapport à la deuxième session ordinaire de 2021, dans le cadre du dialogue structuré sur le financement, sur la manière dont il atténuera les effets d'éventuelles diminutions de l'aide publique au développement, notamment les incidences sur l'exécution du plan stratégique ;

5. *Invite* le FNUAP, selon qu'il conviendra, à poursuivre son dialogue avec les États Membres en vue d'atteindre les objectifs de financement du plan de ressources intégré et du budget intégré, d'opérer la transition de ressources fortement préaffectées vers des ressources ordinaires souples et de privilégier les annonces de contributions pluriannuelles, l'idée étant de permettre au FNUAP de répondre à l'évolution des besoins des pays de programme conformément au plan stratégique pour 2018-2021 ;

6. *Constate* les progrès accomplis par le FNUAP concernant les engagements institutionnels pris dans le cadre du pacte de financement et lui demande de se concerter avec les entités du système des Nations Unies pour le développement et le Bureau de la coordination des activités de développement pour, dans le cadre des travaux de coordination du Bureau, harmoniser plus avant les indicateurs concernés dans l'ensemble du système des Nations Unies pour le développement, tout en maintenant leur pertinence institutionnelle propre ;

7. *Note* qu'il n'existe pas de définition commune des « activités conjointes » et prie le FNUAP de se concerter avec les entités du système des Nations Unies pour le développement et le Bureau de la coordination des activités de développement pour, dans le cadre des travaux de coordination du Bureau, élaborer une définition, à l'échelle du système, des dépenses liées aux activités conjointes entreprises par les entités du système des Nations Unies pour le développement, qui rende compte avec exactitude de la forme que prend la coopération entre entités du système des Nations Unies pour le développement dans lesdites activités ;

8. *Prie* le FNUAP de continuer à appuyer l'exécution complète de la Stratégie relative aux modalités de fonctionnement dans toutes les équipes de pays des Nations Unies d'ici à 2021 ;

9. *Prie* le FNUAP de fournir dans ses futurs rapports relatifs au dialogue structuré sur le financement des informations sur les contributions aux guichets de financement thématiques et sur la manière dont l'utilisation de ces fonds contribue à la réalisation des résultats du plan stratégique.

4 septembre 2020

2020/19

Évaluation du FNUAP

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport annuel sur la fonction d'évaluation, des capacités d'action humanitaire du FNUAP et du programme de travail et du budget du Bureau de l'évaluation pour 2020 ;

2. *Salue* les efforts déployés par le FNUAP et les progrès considérables accomplis concernant le renforcement de la fonction d'évaluation, la contribution active aux efforts d'évaluation dans l'ensemble du système des Nations Unies et la promotion du renforcement des capacités nationales d'évaluation ;

3. *Encourage* le FNUAP à tendre vers une allocation d'au moins 1,4 % et jusqu'à 3 % du montant total de ses dépenses afférentes au programme à la fonction d'évaluation, comme le prévoit la politique d'évaluation du FNUAP de 2019 ;

4. *Réaffirme* le rôle joué par la fonction d'évaluation et souligne l'importance des constatations de haute qualité et indépendantes issues des évaluations dans le contexte du plan stratégique 2018-2021 du FNUAP, ainsi que sa contribution à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et à la prise en charge efficace, rapide et fondée sur des principes des besoins humanitaires existants ;

5. *Prend acte* des conclusions auxquelles sont parvenus les bureaux de l'évaluation du PNUD, du FNUAP, de l'UNICEF et d'ONU-Femmes dans le cadre de leur étude d'évaluabilité du chapitre commun, et demande à l'administration d'élaborer, en consultation avec les bureaux indépendants d'évaluation, un mécanisme de suivi adéquat au sein du cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources inscrit dans l'actuel plan stratégique de chacune de ces entités, conformément aux recommandations figurant dans le rapport conjoint sur l'examen de l'évaluabilité du chapitre commun en date du 30 mars 2020 ;

6. *Se félicite* de la réponse de l'administration à l'évaluation de la capacité du FNUAP en matière d'action humanitaire et *demande* au FNUAP de suivre et de contrôler l'avancement des travaux décrits dans la réponse de l'administration à l'aune des recommandations qui y formulées, et de faire part de ces progrès au Conseil d'administration lors de la session annuelle de 2021, en faisant notamment le point sur les incidences de la COVID-19 sur la mise en œuvre des recommandations.

4 septembre 2020

2020/20

Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Le Conseil d'administration

Examen à mi-parcours du plan stratégique du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets pour la période 2018-2021 (DP/OPS/2020/5) :

1. *Prend note* de l'examen à mi-parcours du plan stratégique de l'UNOPS pour 2018-2021 et de ses annexes ;

2. *Se félicite* de la contribution de l'UNOPS aux résultats opérationnels des Nations Unies, des gouvernements, et des autres partenaires, et de son intention de maintenir ses priorités et son orientation inchangées ;

3. *Confirme* que le cadre stratégique de l'UNOPS reste adapté à la réalisation de son ambition de devenir une ressource mieux connue et reconnue par l'ONU et les États Membres ;

4. *Reconnaît* que les résultats obtenus en termes de gestion confirment à nouveau la pertinence de la proposition de valeur d'entreprise à entreprise et non programmatique présentée dans les objectifs de contribution de l'UNOPS, et sa

capacité à préserver à moyen et à long terme la viabilité de son modèle de fonctionnement spécifique, dicté par la demande et autofinancé ;

5. *Encourage* l'UNOPS à continuer d'orienter constamment ses efforts en fonction de l'évolution du contexte opérationnel et des orientations générales ainsi que du contrôle de la direction destinée à assurer la transparence, en s'appuyant sur ses compétences techniques et les avantages comparatifs de son mandat d'exécution ;

6. *Prend note* de la demande croissante pour que l'UNOPS renforce ses capacités d'exécution afin de parvenir à un développement durable, y compris en soutenant directement les pays et dans des situations particulièrement précaires tandis que la demande émanant des entités des Nations Unies est restée relativement stable ;

7. *Salue* les progrès accomplis pour promouvoir les investissements à impact social dans des infrastructures durables et permettre aux pays de les réaliser, ainsi que les possibilités de valeur ajoutée en matière d'infrastructures de qualité et de pratiques d'achat durables ;

8. *Renouvelle* ses encouragements à l'UNOPS, notamment à son conseil des client, à améliorer sa proposition de valeur aux entités des Nations Unies afin que celles-ci puissent tirer parti de son efficacité et son efficacité, en mettant l'accent sur ses compétences techniques en matière d'infrastructures de qualité, de pratiques d'achat durables et d'investissements à impact social dans des infrastructures durables ;

En ce qui concerne le rapport statistique annuel sur les activités d'achat des entités des Nations Unies en 2019 (DP/OPS/2020/6) :

9. *Prend note* du rapport statistique annuel sur les activités d'achat des entités des Nations Unies en 2019 ;

10. *Accueille avec satisfaction* les données et les analyses qui y figurent ;

11. *Renouvelle* son encouragement à l'UNOPS et aux autres entités des Nations Unies à continuer d'obtenir un meilleur rapport coût-avantage et de prendre de nouvelles mesures afin d'augmenter les achats aux pays en transition, aux pays en développement et aux pays les moins avancés.

4 septembre 2020

2020/21

Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire de 2020

Le Conseil d'administration

Rappelle qu'à sa deuxième session ordinaire de 2020, il a :

Point 1

Questions d'organisation

Adopté l'ordre du jour tel qu'amendé oralement et approuvé le plan de travail de sa première session ordinaire de 2020 (DP/2020/L.3) ;

Approuvé le rapport de sa session annuelle de 2020 (DP/2020/18) ;

Approuvé le plan de travail provisoire de sa première session ordinaire de 2021 ;

Débat consacré aux questions communes

Point 2

Audit interne et investigation

Adopté la décision 2020/10 relative aux rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur l'audit et les investigations internes, et aux réponses de la direction ;

Point 3

Déontologie

Adopté la décision 2020/11 sur les rapports des bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS ;

Point 4

Protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et contre le harcèlement sexuel

Pris note des présentations faites par le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS sur la protection contre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels ;

Point 5

Questions financières, budgétaires et administratives

Adopté la décision 2020/12 sur la politique globale conjointe de recouvrement des coûts ;

Point 6

Méthodes de travail du Conseil d'administration

Adopté la décision 2020/13 sur ses méthodes de travail ;

Point 7

Dialogue structuré sur le financement du PNUD

Adopté la décision 2020/14 sur le dialogue structuré sur le financement du PNUD ;

Point 8

Évaluation du PNUD

Adopté la décision 2020/15 sur l'évaluation du PNUD (y compris le rapport annuel sur l'évaluation et l'évaluation de l'appui du PNUD aux pays à revenu intermédiaire) ;

Point 9

Programmes de pays du PNUD et questions connexes

Approuvé les programmes de pays ci-après, conformément à la décision 2014/7 :

Afrique : Eswatini (DP/DCP/SWZ/4), Ouganda (DP/DCP/UGA/5) ;

Asie-Pacifique : Indonésie (DP/DCP/IDN/4 et Corr.1), Timor-Leste (DP/DCP/TLS/3 et Corr.1) ;

Europe et Communauté d'États indépendants : Bélarus (DP/DCP/BLR/4), Bosnie-Herzégovine (DP/DCP/BIH/4), Kazakhstan (DP/DCP/KAZ/4), Serbie (DP/DCP/SRB/3), y compris le cadre de résultats et d'allocation de ressources pour

le Kosovo¹ (DP/DCP/SRB/3/Add.1), Turquie (DP/DCP/TUR/4), Turkménistan (DP/DCP/TKM/3) ;

Amérique latine et Caraïbes : Colombie (DP/DCP/COL/3) ;

Approuvé la prolongation de deux ans de celui du Burkina Faso, pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2022 ainsi que la prolongation de trois ans de celui de Maurice et des Seychelles, pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023 (DP/2020/23) ;

Pris note de la première prolongation d'un an des programmes de pays pour Bahreïn, le Cameroun, El Salvador, la Guinée-Bissau et la Libye (DP/2020/23) et de la première prorogation de deux mois du programme de pays pour la Chine du 1^{er} janvier au 28 février 2021 (DP/2020/23/Add.1), déjà approuvées par l'Administrateur ;

Point 10

Volontaires des Nations Unies

Adopté la décision 2020/16 sur les Volontaires des Nations Unies ;

Point 11

Fonds d'équipement des Nations Unies

Adopté la décision 2020/17 sur l'examen à mi-parcours du Cadre stratégique du Fonds d'équipement des Nations Unies pour la période 2018-2021 et le rapport annuel sur les résultats obtenus par le Fonds en 2019 ;

Débat consacré au FNUAP

Point 12

Dialogue structuré sur le financement du FNUAP

Adopté la décision 2020/18 sur le dialogue structuré sur le financement du FNUAP ;

Point 13

Évaluation du FNUAP

Adopté la décision 2020/19 sur l'évaluation du FNUAP (y compris le rapport annuel sur la fonction d'évaluation et l'évaluation de la capacité du FNUAP en matière d'action humanitaire) ;

Point 14

Programmes de pays du FNUAP et questions connexes

Approuvé les programmes de pays ci-après, conformément à la décision 2014/7 :

Europe orientale et Asie centrale : Bélarus (DP/FPA/CPD/BLR/3), Bosnie-Herzégovine (DP/FPA/CPD/BIH/3), Kazakhstan (DP/FPA/CPD/KAZ/5), Serbie (DP/FPA/CPD/SRB/2), y compris le cadre de résultats et d'allocation des ressources pour le Kosovo (DP/FPA/CPD/SRB/2/Add.1)², Turquie (DP/FPA/CPD/TUR/7), Turkménistan (DP/FPA/CPD/TKM/5) ;

¹ Toute mention du Kosovo doit s'interpréter à la lumière de la résolution 1244 (1999).

² Toute mention du Kosovo doit s'interpréter à la lumière de la résolution 1244 (1999).

Asie et Pacifique : Indonésie (DP/FPA/CPD/IDN/10 et Corr.1), Timor-Leste (DP/FPA/CPD/TLS/4) ;

Amérique latine et Caraïbes : Colombie (DP/FPA/CPD/COL/7) ;

Pris note des premières prolongations d'un an des programmes de pays pour l'Algérie, le Cameroun, El Salvador, le Liban, la Libye, le Mozambique, le Tadjikistan, la Zambie et le Zimbabwe (DP/FPA/2020/10) et de la première prorogation de deux mois du programme de pays pour la Chine du 1^{er} janvier au 28 février 2021 (DP/FPA/2020/10/Add.1), qui ont été approuvées par la Directrice exécutive du FNUAP ;

Approuvé la prolongation de deux ans du programme de pays pour le Burkina Faso, la deuxième prolongation de six mois du programme de pays pour Madagascar et la cinquième prolongation d'un an du programme de pays pour le Yémen (DP/FPA/2020/10) ;

Débat consacré à l'UNOPS

Point 15

Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Adopté la décision 2020/15 sur l'UNOPS ;

Point 16

Questions diverses

Entendu la déclaration de la Présidente du Conseil du personnel du PNUD, du FNUAP, de l'UNOPS et d'ONU-Femmes.

4 septembre 2020

**Plan de travail provisoire du Conseil d'administration du PNUD,
du FNUAP et de l'UNOPS pour sa première session ordinaire
de 2021 (1-4 février, New York)**

| <i>Jour/Date</i> | <i>Heure</i> | <i>Point</i> | <i>Sujet</i> |
|-------------------------------------|-------------------------|--------------|---|
| Lundi 1^{er} février | 10 heures- 13 heures | 1 | <p>QUESTIONS D'ORGANISATION</p> <ul style="list-style-type: none"> • Adoption de l'ordre du jour et du plan de travail de la session • Adoption du rapport de la deuxième session ordinaire de 2020 • Adoption du plan de travail annuel du Conseil d'administration pour 2021 <p style="text-align: center;">DÉBAT CONSACRÉ AUX QUESTIONS COMMUNES</p> |
| | | 2 | <p>RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DES COMMISSAIRES AUX COMPTES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rapports du PNUD, du FENU, du FNUAP et de l'UNOPS sur l'état d'avancement de l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour 2019 (D) |
| | | 3 | <p>SUITE DONNÉE À LA RÉUNION DU CONSEIL DE COORDINATION DU PROGRAMME COMMUN DES NATIONS UNIES SUR LE VIH/SIDA</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rapport conjoint du PNUD et du FNUAP sur la mise en œuvre des décisions et des recommandations du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida |
| | 15 heures- 17 h30 | 10 | <p>QUESTIONS DIVERSES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Allocution de la Présidente du Conseil du personnel du PNUD, du FNUAP, de l'UNOPS et d'ONU-Femmes <p style="text-align: center;">DÉBAT CONSACRÉ AU PNUD</p> |
| | | 4 | <p>RAPPORT SUR LE DÉVELOPPEMENT HUMAIN</p> <ul style="list-style-type: none"> • État actualisé des consultations relatives au Rapport sur le développement humain (résolution 57/264 de l'Assemblée générale) |
| | | 5 | <p>PROGRAMMES DE PAYS DU PNUD ET QUESTIONS CONNEXES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Présentation et approbation des descriptifs de programme de pays • Prolongation des programmes de pays |

| <i>Jour/Date</i> | <i>Heure</i> | <i>Point</i> | <i>Sujet</i> |
|---------------------------|-------------------------|--------------|---|
| Mardi 2 février | 10 heures- 13 heures | | <p>DÉBAT CONSACRÉ AU PNUD (SUITE)</p> <p>DIALOGUE INTERACTIF AVEC L'ADMINISTRATEUR</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Mise à jour sur les effets de la COVID-19 et l'action engagée pour y répondre |
| | 15 heures- 17 h30 | 6 | <p>ÉVALUATION</p> <ul style="list-style-type: none"> • Évaluation de l'appui du PNUD à l'adaptation aux changements climatiques, et réponse de l'administration (<i>D</i>) • Évaluation de l'appui du PNUD aux pays touchés par un conflit et réponse de l'administration (<i>D</i>) • Évaluation du soutien du PNUD à la réponse à la crise des réfugiés syriens et promotion d'une approche intégrée de la résilience, et réponse de l'administration (<i>D</i>) |
| Mercredi 3 février | 10 heures- 13 heures | | <p>DÉBAT CONSACRÉ AU FNUAP</p> <p>DÉCLARATION DE LA DIRECTRICE EXÉCUTIVE</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Mise à jour sur les effets de la COVID-19 et l'action engagée pour y répondre |
| | 15 heures- 17 h30 | 7 | <p>ÉVALUATION</p> <ul style="list-style-type: none"> • Évaluation formative du soutien apporté par le FNUAP à la coopération Sud-Sud et triangulaire, et réponse de la direction |
| | | 8 | <p>PROGRAMMES DE PAYS DU FNUAP ET QUESTIONS CONNEXES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Présentation et approbation des descriptifs de programmes de pays • Prolongation des programmes de pays |
| Jeudi 4 février | 10 heures- 13 heures | 9 | <p>DÉBAT CONSACRÉ À L'UNOPS</p> <p>DÉCLARATION DE LA DIRECTRICE EXÉCUTIVE DE L'UNOPS</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Mise à jour sur les effets de la COVID-19 et l'action engagée pour y répondre |
| | 15 heures- 17 h30 | 10 | <p>QUESTIONS DIVERSES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Adoption des décisions restées en suspens |
| | | 1 | <p>QUESTIONS D'ORGANISATION</p> <ul style="list-style-type: none"> • Adoption du plan de travail provisoire de sa session annuelle de 2021 |